



## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

#### Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	16 <sup>ème</sup>
Nom de site		Numéro	T10125
Adresse du site	<b>Allée des Fortifications – Hippodrome d'Auteuil</b>	Hauteur	R + 3 (25 m)
Bailleur de l'immeuble	Public - Mairie de Paris	Destination	bureaux
Type d'installation	Ajout de la fréquence 700MHz sur un site 2G/3G/4G.		
Complément d'info	SFR présent (0/120/240°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

#### Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	13/10/2014
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	22/02/2019
Date limite de réponse de l'Agence d'Ecologie Urbaine (J+2 mois)	24/04/2019

Historique et contexte	
------------------------	--

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'État, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement de la fréquence (ajout 700 MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orienté vers les azimuts 0, 120 et 240°.		
Distance des ouvrants	5m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	Entre 3° et 9°
Estimation	0° < 1V/m ; 120° < 2V/m et 240° < 5V/m	Vis-à-vis (25m)	R+6 (240°)
Divers			

#### Incidence visuelle

Intégration antennaire	Les 3 antennes existantes ne seront pas modifiées
Zone technique	Les nouveaux modules techniques associés aux antennes seront placés sur les supports en place et seront invisibles depuis la rue.
Hauteur antennes/sol	24.65m (0°) 28.05m (120 et 240°)

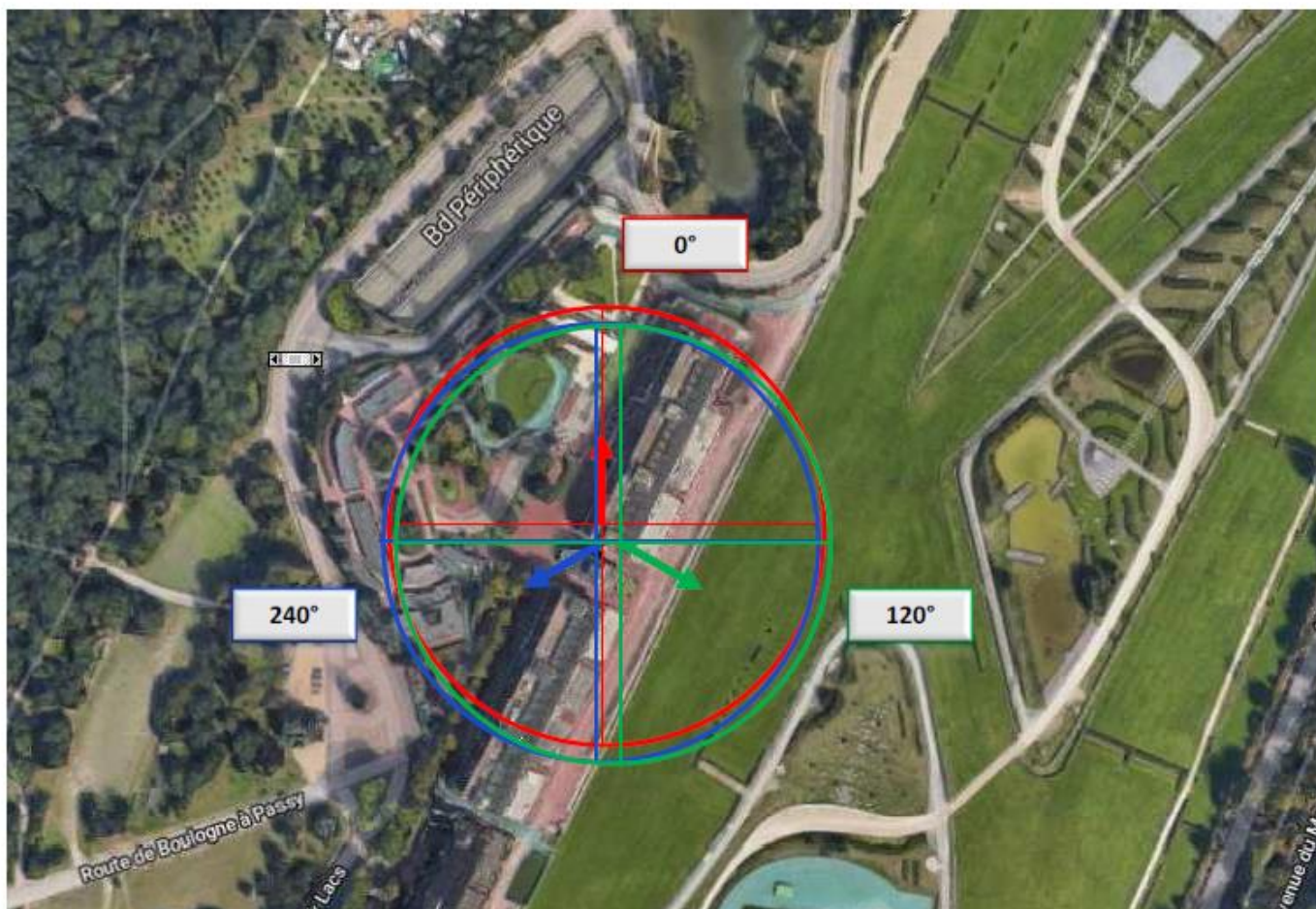
Date :

#### Conformité du dossier

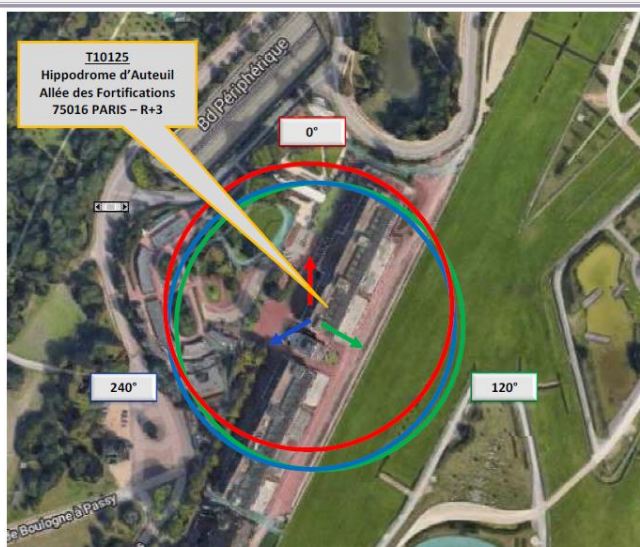
Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

**Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes**

Aucun établissement particulier dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m.



**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes**



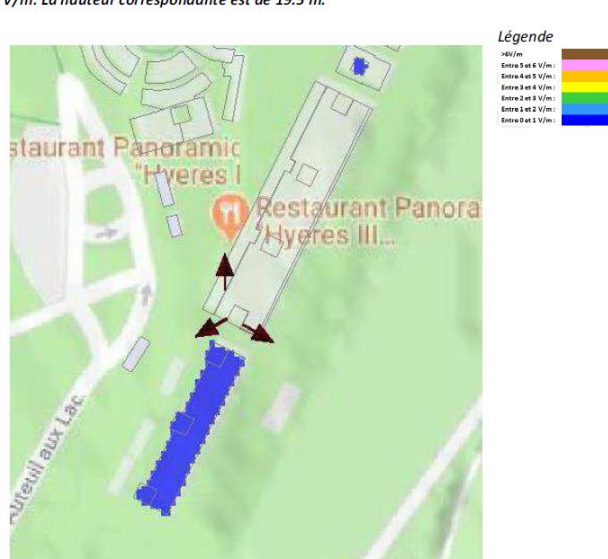
Aucun bâtiment en vue directe dans un rayon de 25m

## Simulation et conformité au seuil de la Charte

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 0-1 V/m.  
La hauteur correspondante est de 1.5 m.

b. Azimut 120°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 1-2 V/m.  
La hauteur correspondante est de 19.5 m.



### SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

c. Azimut 120°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m.  
La hauteur correspondante est de 19.5 m.



Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :

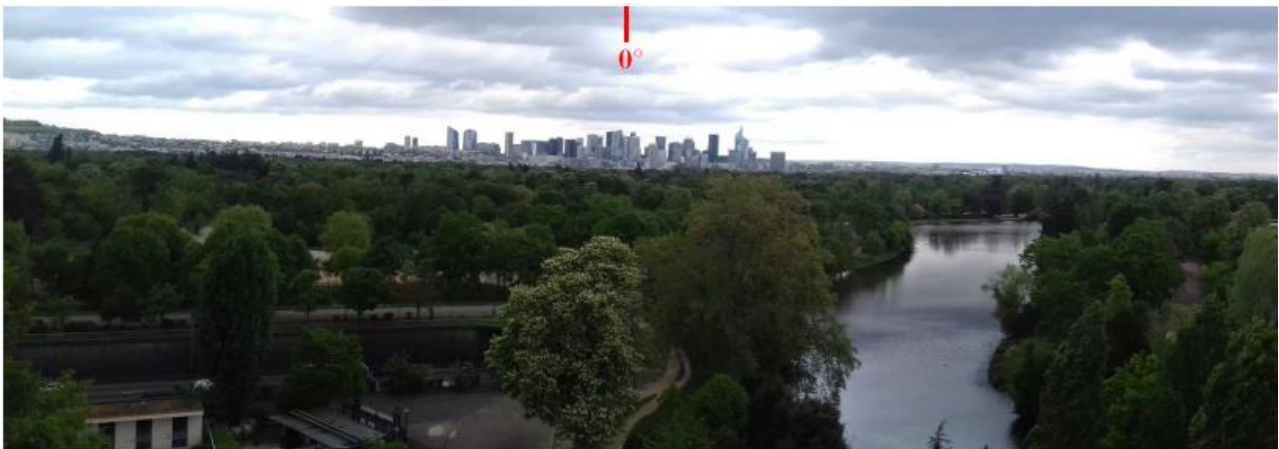


Aucune modification  
visuelle à prévoir

Etat projeté :



Vue des Azimuts



Pas d'immeuble en  
vue directe

Azimut 0°



Pas d'immeuble en  
vue directe

Azimut 120°



Pas d'immeuble en  
vue directe

Azimut 240°